RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PROCES-VERBAL NOMINATION DU DIRIGANT ABF MOTOR CAR'S :

Siret : En cours de validation.

Forme Juridique : SAS.

Dénomination sociale : ABF MOTOR CAR'S.

Objet social : Achat et revente de véhicules neuf ou d'occasion.

Siege social : 18 rue Etienne Dolet, 62300 LENS.

Les soussignés :

Associé personne physique

Mr. FERTANE Bilal.
demeurant au : [redacted]
né le [redacted] à [redacted]
de nationalité [redacted]

Mr. BOUSNOU Ali.
demeurant au : [redacted]
né le [redacted] à [redacted]
de nationalité [redacted]

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la société **ABF MOTOR CAR'S** pour désigner d'un commun accord le premier directeur général de la société, conformément aux dispositions de l'article des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I – Nomination du directeur général :

Les soussignés nomment en qualité de directeur général de la société :

Mr. BOUSNOU Ali , demeurant au : [redacted]
Ou pour une durée indéterminée.
Qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs du directeur général :

Le directeur général exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre IV des statuts.

III – Rémunération du directeur général :

La rémunération du directeur général sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à : **HEM**.
Le : **18/03/2025.**

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

2 exemplaires sont nécessaires pour l'immatriculation de la société.

[redacted] **des actionnaires :** [redacted]